



## **Compte-rendu Atelier PCAET « Agriculture »**

**01 juillet 2019 – Condat sur Trincou**

### **Présents :**

- Baillard Laura, ELVEA Périgord
- Bonvalet Patrice, Agriculteur pépiniériste à Condat sur Trincou
- Brizard Gaëtan, Conseil Départemental Dordogne
- Brousse Philippe, Chambre d'agriculture Dordogne
- Carlier Annabelle, chargée de mission CCDB
- Coulongeat Samuel, DST CCPL
- Favreau Jacques, Pays Périgord Vert
- Fedou Nicolas, Chambre d'agriculture Dordogne
- Ferte Catherine, agricultrice et élue à Condat sur Trincou
- Gossiaux Maxime, PNR-PL
- Grolhier Jean-Pierre, Vice-Président CCDB
- Laurent Quentin, Chambre d'agriculture Dordogne
- Pouyadou Karine, chargée de mission CCPL
- Urbiztondo Sandra, pépiniériste à Condat sur Trincou
- Utecht Elie, Pays Périgord Vert

### **Introduction**

Après un tour de table, Monsieur Grolhier remercie les personnes présentes et la mairie de Condat sur Trincou de nous avoir prêté la salle pour la tenue des ateliers PCAET de la journée.

Le changement climatique se fait déjà ressentir sur nos territoires et le monde agricole est le premier à en pâtir. L'objectif de cet atelier est de

- prendre connaissance des études réalisées et actions déjà mises en œuvre par les partenaires présents sur nos territoires
- discuter de la coordination de ces actions et de la manière dont les collectivités peuvent être des partenaires pour amplifier ces actions.

### **Présentation de la démarche PCAET par Guillaume Gacon**

*Le support de présentation est en pièce jointe.*

L'agriculture est le secteur d'activités le plus émetteur de gaz à effet de serre sur nos territoires, du fait d'une part de la présence de nombreux ruminants (élevage de bovins essentiellement) et d'autre part de la volatilisation d'une partie des engrais azotés utilisés en grandes cultures. A noter toutefois que nos territoires stockent du carbone de manière importante, grâce à la présence de la forêt, mais aussi des espaces naturels et agricoles.

Par ailleurs, les sujets clés pour l'adaptation de nos territoires au changement climatique sont notamment la ressource en eau (quantité et qualité), la préservation de la biodiversité et l'adaptation des pratiques agricoles.

### **Présentation des actions de la Chambre d'agriculture, par Nicolas Fedou**

La Chambre d'agriculture de Dordogne travaille depuis près de 20 ans sur le changement climatique, car étant un territoire agricole, elle a été marquée depuis longtemps par les effets du changement climatique. Les agriculteurs sont moteurs sur le changement climatique en Dordogne. Ce n'est pas vrai sur tous les territoires. Seules 10-15 Chambres d'agriculture traitent ce sujet au niveau national. Le support de présentation est en pièce-jointe.

#### *1/ Observatoire départemental vs national : ORACLE*

Volet climatique (départemental), indicateurs agro-climatiques et impacts agricoles (exemple : plafonnement des rendements de cultures depuis les années '90, avancement des dates des vendanges) depuis les années '50, expérimentations et exemples concrets locaux d'adaptation et d'atténuation mise en place sur la région (ENR, réduction des intrants,...).

#### *2/ Projections en 2040/2050 et analyse : Climat XXI*

Projections climatiques et agro-climatiques à l'échelle départementale (ex : sur la réserve utile en eau dans les sols, avec la participation d'AgroBio Bordeaux), qui amènent à différents scénarios au niveau départemental et même à l'échelle de l'exploitation.

Exemple : la température moyenne annuelle, le vent et l'évaporation augmenteront, la périodicité des pluies va se décaler, l'intensité des pluies va augmenter,... Ainsi, il est fort probable que l'été '76 soit considéré comme une année fraîche en 2080 ! Inquiétude : l'évolution du climat est plus rapide que prévue, suite notamment à la fonte du permafrost sibérien. De nouveaux ravageurs apparaissent, la montée des eaux est plus forte que prévue (+10 mètres en ... ?)

Cet outil est financé par l'Europe et mis à disposition des PCAET ou des filières agricoles, pour identifier les stratégies les moins risquées d'un point de vue économique (ex : quand faucher les prairies ? - impact sur le rendement en fourrage-, quels assolements, quelle gestion de l'eau mettre en place ?). Cet outil peut fournir des indicateurs pour les PCAET.

#### *3/ Conseil et accompagnement*

- Réseau Dephy, GIEE, groupe des 30 000

- Réflexion sur la filière chanvre (isolation des maisons) et les légumes pleins champs (restauration collective en circuit court)
- Formation sur le changement climatique dans les lycées agricoles

#### *4/ Résultats visibles des changements de pratiques*

- Les surfaces en culture bio, en agroforesterie augmentent
- Développement de la Protection Biologique Intégrée (favorisant la lutte biologique) en fraisculture,
- Plus de sol nu → couvert végétal et rotations culturales
- Seulement 7% de la SAU est irriguée : le maïs est progressivement remplacé par des cultures moins gourmandes en eau (ex : haricot)
- Dans le cadre du développement de l'agroforesterie, le nombre de haies augmente pour la PBI
- Il y a davantage de cahiers des charges qui exigent des diagnostics environnementaux dans les exploitations bovins viandes (dixit Mme Baillard)

### **Présentation sur la méthanisation, par Quentin Laurent**

*Support de présentation en pièce-jointe.*

Rappel : MO + eau → gaz (dont 60 % de méthane et 40 % de CO<sub>2</sub>) + digestat (sous l'action de milliers de bactéries).

La méthanisation est un procédé ancien, mais jamais développé du fait de l'abondance énergétique.

La matière organique (MO) provient de l'agriculture (80 % en Dordogne - valorisation des effluents d'élevage car désodorisation et transformation des matières fertilisantes en une forme minérale plus assimilables par les plantes) et éventuellement de biodéchets (par exemple d'industries agro-alimentaires, qui ont l'obligation de les valoriser et qui payent pour s'en débarrasser).

A noter, le problème d'approvisionnement en fumier pendant les mois d'été (mise à l'herbe des bovins).

Les gaz sont valorisés soit par co-génération (production d'électricité et de chaleur – celle-ci peut être utilisée pour chauffer un bâtiment, une serre, un séchoir,...), soit par injection dans le réseau de gaz (+ performant d'un point de vue GES).

Le digestat est un fertilisant NPK local et bien assimilé par les plantes (donc fertilisation minérale complémentaire moindre à apporter aux plantes).

La méthanisation fait partie d'une économie circulaire locale (les effluents viennent de maximum 5 à 10 km du méthaniseur, sinon ce n'est pas rentable ; les biodéchets peuvent venir de plus loin – attention alors au bilan carbone lié au transport). Il faut donc bien réfléchir au dimensionnement du méthaniseur : < 100 kW (petit), entre 200 et 300 kW (moyen), > 500 kW (grand).

Un projet sur Condat sur Trincou, 2 projets sur Thiviers.

## **Présentation sur le photovoltaïque en agriculture, par Philippe Brousse**

La Chambre d'agriculture promeut l'utilisation du photovoltaïque sur toitures des bâtiments agricoles lorsque le coût de raccordement est non prohibitif (support de présentation en pièce-jointe). Les panneaux sont maintenant recyclés à plus de 95 % ; par contre, il reste le problème du recyclage pour les batteries de stockage en cas d'autoconsommation.

A noter par ailleurs que le photovoltaïque est une ENR subventionnée par l'Etat via le prix de rachat de l'électricité produite par les particuliers (11 c€/kW – le cout d'achat étant de 5c€/kW -la différence de prix est assurée par la CSPE – Contribution au Service Public de l'Energie). Actuellement, il est donc plus intéressant de revendre son électricité que de l'auto-consommer.

## **Présentation des actions « alimentation et circuit court » du Département, par Gaëtan Brizard**

Au départ, promotion du bio et local dans les collèges départementaux, via l'agenda 21 départemental, puis volonté d'étendre l'idée dans l'ensemble de la restauration collective du département (ce qui représente seulement 6 à 7 % des besoins alimentaires départementaux).

### *Axe 1 : Développer la production agricole*

La production maraîchère bio est actuellement insuffisante en Dordogne pour répondre aux besoins de la restauration collective. Elle est en effet morcelée en petits volumes réalisés par plusieurs producteurs qui ne sont pas structurés en réseau. Pour répondre aux besoins, il y a en effet nécessité de 170 ha SAU en Dordogne. Le Département a donc initié un programme avec la Chambre d'Agriculture et Agrobio Périgord pour développer la filière légumes plein champs et réaliser des acquisitions foncières sur Bergerac et Périgueux pour y produire des légumes bio à destination exclusive de la restauration collective (convention et location des terrains à des maraîchers).

A noter que le problème ne se pose pas pour la viande, le secteur est organisé en Dordogne et la production suffisante. Seul bémol : le porc bio coûte 3 fois plus cher que le porc conventionnel, l'idée est donc de le remplacer par du veau.

### *Axe 2 : Développer la logistique d'approvisionnement*

En Dordogne, il y a deux grandes cuisines collectives (une à Périgueux, une à Sarlat – environ 2000 couverts chacune), et beaucoup de petites cuisines (entre 50 et 100 couverts chacune).

Les plateformes Mangeons 24 (plateforme départementale de mise en relation des producteurs locaux et des acheteurs) et Isle Mange bio (association de producteurs bio locaux avec distribution locale autour de la vallée de l'Isle) n'ont pas su fusionner et s'organiser pour livrer l'ensemble du Département. Mangeons 24 a ainsi disparu en 2016 et Isle Mange Bio s'est transformé pour devenir **Manger bio Périgord**. Cette

nouvelle plateforme livre sur l'ensemble du Département, mais uniquement des gros volumes (prestataire pour livraison).

Pour permettre aux petites cantines de s'approvisionner localement, le Département a donc créé **Agrilocal 24**, une plateforme informatique recensant les producteurs locaux (en cours). Les acheteurs (souvent les cuisinières) doivent cependant être accompagnés au début pour se familiariser avec l'utilisation de la plateforme et passer les commandes.

#### *Axe 3 : Accompagnement au changement d'habitudes*

Les producteurs sont accompagnés par la Chambre d'agriculture. Les cuisiniers des différentes structures collectives peuvent être accompagnés par un formateur mis à disposition par le Département (Jean-Marc Mouillac).

Au niveau des collèges et des maisons de retraites, le prix des menus sont fixés par les instances supérieures au chef d'établissement, ce qui limite souvent le recours au bio (prix généralement plus élevés). Toutefois, une réflexion sur la composition des menus permet de limiter les surcoûts (introduction de menus végétariens, utilisation de produits de saison, diminution des portions de viandes, choix des morceaux de viande et des modes de cuisson,...).

#### *Axe 4 : Aide aux collectivités*

Le Département aide les collectivités qui souhaitent rentrer dans une démarche d'autonomie alimentaire en leur facilitant l'accès au foncier et les démarches administratives (conventionnement avec des maraîchers pour la production de légumes).

### **Discussions**

#### *1/ Action de création d'un guide des producteurs locaux*

- Mme Carlier : Les collectivités peuvent aider au recensement des producteurs sur leur territoire, pour alimenter la base de données de la plateforme Agrilocal 24.
- Mme Ferte : Il faudrait communiquer sur les bases de données existantes de producteurs (que ce soit pour la restauration collective, pour le bio, pour la vente directe,...) plutôt que de créer un énième guide. Communication notamment via le site Internet des Communautés de communes (ergonomie du site de la CCDB à revoir).
- Mme Baillard : Difficulté de valorisation pour les éleveurs de l'ensemble des carcasses des animaux. Sur Agrilocal 24, les éleveurs peuvent annoncer l'abattage de leurs bêtes et proposer des colis.
- M. Fedou : Nécessité de restaurer le lien entre les différents acteurs de filières agricoles (en particuliers les représentants des exploitants agricoles, comme les syndicats, les groupements interprofessionnels,...) et les collectivités, pour une meilleure connaissance de ce qui existe sur le territoire.
- M. Brizard : Les services développement économiques des collectivités devraient identifier l'agriculture comme un secteur économique à part entière et définir les priorités d'actions dans ce secteur.

- Mme Baillard : Les représentants du monde agricoles devraient communiquer au plus grand nombre les informations et pas uniquement à leurs adhérents : offre de formation, démarches durables et nouvelles techniques agricoles, agenda des réunions à venir,...
- Mme Baillard : Il existe une multitude de label de qualité pour les productions agricoles. Toutefois, en vente directe, il n'y a aucun label (par exemple, la marque label rouge ne peut être mentionnée en vente directe).

## *2/ Incitation aux démarches durables*

- Identifier les agriculteurs leaders et les prendre en exemple : communication sur leur bonnes pratiques à faire dans la newsletter des collectivités ; développer les visites d'exploitation (par la Chambre d'agriculture)
- M. Brousse : Développer l'autonomie fourragère et protéique
- M. Brousse : Développer le couvert végétal
- M. Brousse : Développer la démarche Eviter - Réduire – Compenser (ERC) aux pratiques agricoles favorisant le stockage de carbone. Créer des partenariats et projets avec des acteurs locaux (compensation locale).
- Mme Ferte : Favoriser une gestion durable des espaces verts : tonte par des moutons ou par traction animale, favoriser les espèces mellifères en prairies fleuries tout au long de l'année ou lors de l'implantation de haies,...
- Mme Ferte : Projet de territoire autour de l'abeille
- Mme Ferte : Favoriser l'utilisation de l'animal pour arrosage, tonte, entretien d'espaces verts, voire débardage en forêt quand difficultés d'accès véhicules.

## *3/ développement des ENR*

- M. Grolhier : Il faudrait recenser les sites pollués ou inexploitable d'un point de vue agricole pour développer le photovoltaïque au sol (et éviter ainsi les projets de fermes solaires sur des sols agricoles fonctionnels).
- M. Brousse : La Région Nouvelle-Aquitaine vient de valider son plan d'action pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique dans le secteur agricole : Clima Fil Agri (flyer en pièce-jointe). Des actions pourraient être reprises dans le PCAET des collectivités.
- M. Laurent : Le Bio-GNV issu de la méthanisation est une autre ENR qu'il faut penser à développer. GRDF est en train de développer les unités d'injection sur le territoire. Les collectivités pourraient faciliter ces implantations et dynamiser son utilisation, par exemple lors du renouvellement de véhicules de services (intégration de critères de choix lors de la commande publique).